

	Maison des Associations Avenue P. Enfert 45500 GIEN	Contrat : Crêpes & Galettes Période : Février - Mai 2024 Contrat "Fondant"	
---	---	---	---

ARTISANE
Nathalie GIZARD
58 boulevard de la résistance
45260 LORRIS
Tél. : 06.05.33.74.64
Mail : nathalie.gizard@gmail.com

CONSOMM'ACTEUR - TRICE

Nom :

Mail :

Tél. :

Galettes	Unité	1,00 €
	Par 10	8,50 €
Crêpes *	Unité	1,00 €
	Par 10	8,50 €
Caramel au beurre salé	Pot 350g consigné	6,80 €

Présence aux livraisons les :

Mars : 21/03/2024 (Fête du Printemps)
Avril : 04/04/2024
Mai : 02/05/2024

Pour être assuré de disposer des produits, un mail de commande est à envoyer quelques jours avant la présence de Nathalie : nathalie.gizard@gmail.com

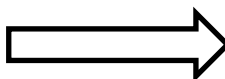
* un choix de crêpes garnies est disponible à la livraison au stand :
Sucre de canne : 1,80€ - miel : 1,90€ - beurre 1/2 sel/sucre : 2,00€ - Sucre-citron : 2,10€,
Confitures (Fraises-abricots-myrtilles) : 2,20€ - caramel beurre salé maison : 2,30€,
crème de marron : 2,40€ - sirop d'érable : 2,50€ - chocolat (Noir-Blanc-Lait-Nocciolata) : 2,80€

Termes du contrat : La livraison a lieu le jeudi aux dates indiquées de 17h30 à 19h00, à la maison des associations avenue Paulin Enfert à GIEN

Le prépaiement se fait à la signature du contrat en espèces ou par chèque à l'ordre de 'Nathalie GIZARD', le montant est au choix du consomm'acteur-trice.

Le "crédit" est utilisé au fur et à mesure des achats, avec possibilité de le reconstituer en cours de contrat. En fin de contrat le solde du "crédit" est reporté sur le contrat suivant. La résiliation est possible, l'artisane est tenue de rembourser le solde du "crédit".

Utilisation du crédit au verso



Signatures, précédées de la mention "Lu et approuvé"

PAYSAN

CONSOMM'ACTEUR-TRICE

L'association a pour but de maintenir et d'inciter à l'installation les exploitations de proximité pratiquant une agriculture durable fournissant des produits de qualité, de saison, variés, écologiquement sains et socialement équitables.
Comment ? Les consommateurs préfinancent une partie des productions et acceptent les aléas auxquels celles-ci sont soumises (et donc, l'éventuel report de certaines livraisons).
En s'engageant par la signature de ce contrat, paysans et consomm'acteurs dépassent le simple rapport commercial : ils deviennent partenaires.

